



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

Rust Remover with freeze-shock effect

Date de révision: 19.05.2022 Code du produit: 1044 Page 1 de 10

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Rust Remover with freeze-shock effect

UFI: YMCJ-R07G-FHCP-TJWU

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

produit d'entretien et de nettoyage

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: CTP GmbH

Rue: Saalfelder Strasse 35h Lieu: D-07338 Leutenberg

Téléphone: +49 (0)36734 230-0 Téléfax: +49 (0)36734 230-22

e-mail: msds@bluechemgroup.com

Interlocuteur: Jens Moeller, Dipl.-Chem. Téléphone: +49 (0)36734 230-19

Internet: www.bluechemgroup.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence: GBK GmbH: +49-(0)6132-84463 (24/7)

Information supplémentaire Numéro d'article: 2925

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Aerosol 1; H222-H229 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:





Mentions de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.





Date d'impression: 19.05.2022

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

| Rust Remover | with | freeze-shock | effect |
|---------------------|--------|----------------|--------|
| I LUGE I LOTTION CI | AAICII | 11 CC2C-311CCN | CIICCL |

Date de révision: 19.05.2022 Code du produit: 1044 Page 2 de 10

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P261 Éviter de respirer Aerosol.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50

°C/122 °F.

P501 Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou

spéciaux.

Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

Mention Danger

d'avertissement: Pictogrammes:





Mentions de danger

H222-H229-H336

Conseils de prudence

P101-P102-P210-P211-P251-P261-P271-P410+P412-P501

2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

mélange de solvants

Lubrifiant

Protecteur anti corrosion

Aérosol gaz de propulsion: mixture propane/butane





Date d'impression: 19.05.2022

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

Rust Remover with freeze-shock effect

Date de révision: 19.05.2022 Code du produit: 1044 Page 3 de 10

Composants dangereux

| N° CAS | Substance | | | | | |
|------------|---|-------------------|------------------|--------------|--|--|
| | N° CE | Nº Index | Nº REACH | | | |
| | Classification SGH | | | | | |
| 67-63-0 | propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol | | | | | |
| | 200-661-7 | | 01-2119457558-25 | | | |
| | Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE | 3; H225 H319 H336 | | | | |
| 75-28-5 | isobutane | | | 35 - < 40 % | | |
| | 200-857-2 | | 01-2119485395-27 | | | |
| | Flam. Gas 1, Compressed gas; H2 | 20 H280 | | | | |
| 74-98-6 | propane | | | 15 - < 20 % | | |
| | 200-827-9 | | 01-2119486944-21 | | | |
| | Flam. Gas 1A, Compressed gas; H | 220 H280 | | | | |
| 106-97-8 | Butane | | | 5 - < 10 % | | |
| | 203-448-7 | | 01-2119474691-32 | | | |
| | Flam. Gas 1A, Compressed gas; H | 220 H280 | | | | |
| 64742-53-6 | Distillates, hydrotreated light, napht | henic | | 2,5 - < 10 % | | |
| | 265-156-6 | | 01-2119480375-34 | | | |
| | Asp. Tox. 1; H304 | | | | | |

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

| Nº CAS | N° CE | ° CE Substance | | | | |
|---------|---|---|--|--|--|--|
| | Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA | | | | | |
| 67-63-0 | 200-661-7 | 200-661-7 propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol | | | | |
| | par inhalation: CL50 = 47,5 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = 12800 mg/kg; par voie orale: DL50 = 5280 mg/kg | | | | | |

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger.

Changer les vêtements imprégnés.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de perte de conscience, allonger la personne sur le côté et bien la caler pour le transport.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

Si le produit entre en contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment en tenant les paupières ouvertes pendant au moins 5 minutes. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Après ingestion

NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

Irritant pour les yeux : irritation possible.

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.





conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

Rust Remover with freeze-shock effect

Date de révision: 19.05.2022 Code du produit: 1044 Page 4 de 10

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Movens d'extinction appropriés

Poudre d'extinction.

Dioxyde de carbone (CO2).

Jet d'eau en aspersion.

mousse résistante à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

S'étale à la surface de l'eau.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'épanchent au niveau du sol

En cas d'échauffement formation de gaz toxiques.

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

En cas d'incendie, refroidir les récipients menacés avec de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Assurer une aération suffisante. Porter un vêtement de protection approprié résistant aux solvants EN 465 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Eviter le contact avec la peau et les veux.

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Autres informations

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

6.4. Référence à d'autres rubriques

Explosif. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Préventions des incendies et explosion

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.





conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

Rust Remover with freeze-shock effect

Date de révision: 19.05.2022 Code du produit: 1044 Page 5 de 10

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Le sol doit être étanche, sans joints et non absorbant. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Ne pas conserver à des températures supérieures à: 50 °C Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

| Nº CAS | Noms des agents | ppm | mg/m³ | F/m³ | Catégorie | Origine |
|----------|----------------------|------|-------|------|-----------|---------|
| 67-63-0 | Alcool isopropylique | 200 | 500 | | 8 h | |
| | | 400 | 1000 | | 15 min | |
| 75-28-5 | Isobutane | 980 | 2370 | | 15 min | |
| 106-97-8 | n-Butane | 980 | 2370 | | 15 min | |
| 74-98-6 | Propane | 1000 | - | | 8 h | |

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

En cas de risque de projection porter des lunettes de sécurité.

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués : FKM (Caoutchouc fluoré).NBR (Caoutchouc nitrile).

épaisseur de matériau >= 0,45 mm Temps de pénétration : >= 240 min

Protection de la peau

vêtement de protection.

Protection respiratoire

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Aérosol
Couleur: bleu
Odeur: Alcoolique

Modification d'état

Point d'éclair: < 0 °C

Dangers d'explosion

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Température d'auto-inflammation: > 200 °C

Hydrosolubilité: complètement miscible

(à 20 °C)

Densité (à 20 °C): 0,618 g/cm³





conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

Rust Remover with freeze-shock effect

Date de révision: 19.05.2022 Code du produit: 1044 Page 6 de 10

9.2. Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en solvant: 94,9 %

Information supplémentaire

Aucune donnée

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Aucune décomposition selon utilisation prescrite.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

10.4. Conditions à éviter

Ne pas conserver à des températures supérieures à: 50 °C Conserver à l'écart de la chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aldéhyde

Monoxyde de carbone (CO)

Dioxyde de carbone (CO2).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

| Nº CAS | Substance | Substance | | | | |
|---------|---------------------------|---------------|-----------|--------|--------|---------|
| | Voie d'exposition | Dose | | Espèce | Source | Méthode |
| 67-63-0 | propane-2-ol; alcool isop | ropylique; is | opropanol | | | |
| | orale | DL50 mg/kg | 5280 | Rat | | |
| | cutanée | DL50 mg/kg | 12800 | Lapin | | |
| | inhalation (4 h) vapeur | CL50 | 47,5 mg/l | Rat | | |

Irritation et corrosivité

Provoque une sévère irritation des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol)





conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

Rust Remover with freeze-shock effect

Date de révision: 19.05.2022 Code du produit: 1044 Page 7 de 10

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Autres informations

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

| Nº CAS | Substance | | | | | | |
|---------|---|---------------|-------|-----------|---------------------|--------|---------|
| | Toxicité aquatique | Dose | | [h] [d] | Espèce | Source | Méthode |
| 67-63-0 | propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol | | | | | | |
| | Toxicité aiguë pour les poissons | CL50 mg/l | 9640 | 96 h | Pimephales promelas | | |
| | Toxicité aiguë pour les algues | CE50r mg/l | 1000 | 72 h | Algues | | |
| | Toxicité aiguë pour les crustacés | CE50 mg/l | 13299 | 48 h | Daphnia magna | | |

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

S'étale à la surface de l'eau.

Coefficient de partage n-octanol/eau

| Nº CAS | Substance | Log Pow |
|---------|-----------|---------|
| 75-28-5 | isobutane | 2,8 |
| 74-98-6 | propane | 2,36 |

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

L'attribution d'un code déchet/d'une désignation déchet doit être effectuée conformément aux spécificités des secteurs et process du catalogue CED.

Définir les critères d'élimination avec l'organisme agrée.





Date d'impression: 19.05.2022

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

Rust Remover with freeze-shock effect

Date de révision: 19.05.2022 Code du produit: 1044 Page 8 de 10

Ne pas éliminer avec les déchets domestiques.

Ne pas laisser pénétrer dans les canalisations ou cours d'eau.

Code d'élimination des déchets - Résidus

160504 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits

chimiques mis au rebut; gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des

substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150104 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE,

MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés

séparément); emballages métalliques

L'élimination des emballages contaminés

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:UN 195014.2. Désignation officielle deAÉROSOLS

transport de l'ONU: mixture propane/butane

14.3. Classe(s) de danger pour le 2

transport:

14.4. Groupe d'emballage:

Étiquettes: 2.1



Code de classement: 5F

Dispositions spéciales: 190 327 344 625

Quantité limitée (LQ):1 LQuantité exceptée:E0Catégorie de transport:2Nº danger:-Code de restriction concernant lesD

tunnels:

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU:UN 195014.2. Désignation officielle deAÉROSOLS

transport de l'ONU: mixture propane/butane

14.3. Classe(s) de danger pour le 2

transport:

14.4. Groupe d'emballage:

Étiquettes: 2.1



Code de classement: 5F

Dispositions spéciales: 190 327 344 625

Quantité limitée (LQ): 1 L





conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

Rust Remover with freeze-shock effect

Date de révision: 19.05.2022 Code du produit: 1044 Page 9 de 10

Quantité exceptée: E0

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:UN 195014.2. Désignation officielle deAEROSOLS

transport de l'ONU: mixture propane/butane

14.3. Classe(s) de danger pour le 2.1

transport:

14.4. Groupe d'emballage:

Étiquettes: 2.1



Marine pollutant:

Dispositions spéciales: 63, 190, 277, 327, 344, 381, 959

Quantité limitée (LQ): 1000 mL Quantité exceptée: E0 EmS: F-D, S-U

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU: UN 1950

14.2. Désignation officielle de
transport de l'ONU:AEROSOLS, FLAMMABLE
mixture propane/butane

14.3. Classe(s) de danger pour le 2.

transport:

14.4. Groupe d'emballage:

Étiquettes: 2.1



Dispositions spéciales: A145 A167 A802

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 30 kg G Passenger LQ: Y203 Quantité exceptée: E0

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 203
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 75 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 203
IATA-Quantité maximale (cargo): 150 kg

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR Non

L'ENVIRONNEMENT:

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE





Date d'impression: 19.05.2022

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

Rust Remover with freeze-shock effect

Date de révision: 19.05.2022 Code du produit: 1044 Page 10 de 10

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 28, Inscription 40, Inscription 75 2010/75/UE (COV): 95 % (587,1 g/l) 2004/42/CE (COV): 95 % (587,1 g/l)

Indications relatives à la directive

P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES

2012/18/UE (SEVESO III):

Information supplémentaire

contient:

> 30 % hydrocarbures, aliphatique. < 5 % Hydrocarbures, aromatique

Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:

propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol

isobutane propane Butane

Distillates, hydrotreated light, naphthenic

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,4,8,11,12,14,15.

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

| Classification | Procédure de classification | |
|----------------------|-------------------------------------|--|
| Aerosol 1; H222-H229 | Sur la base des données de contrôle | |
| Eye Irrit. 2; H319 | Principe d'extrapolation "Aérosols" | |
| STOT SE 3; H336 | Principe d'extrapolation "Aérosols" | |

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

| H220 | Gaz extremement inflammable. |
|------|---|
| H222 | Aérosol extrêmement inflammable. |
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables. |
| H229 | Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. |
| H280 | Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. |
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| | |

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)